

## **Lettre de la ministre**

### **Rapport de l'adjoint parlementaire sur les consultations concernant la réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle**

Le 2 mars 2006

Madame, Monsieur,

Lorsque notre gouvernement a fait son annonce du 9 septembre 2004 sur la réorganisation prévue du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, il était motivé par les changements – et les défis – qu'il constatait au sein des collectivités ontariennes.

Nous savions que nous devions assujettir le système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle à un type d'examen approfondi différent, soit un examen mettant l'accent sur l'adoption de solutions pratiques à long terme, qui rendrait le système équitable, accessible et viable.

Par conséquent, en septembre 2004, le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario a amorcé un changement de cap radical.

Nous nous sommes engagés à terminer la réforme que nous avons entreprise il y a 30 ans pour passer des services offerts en établissement à des services communautaires. Nous avons pris des engagements en matière d'investissements significatifs, à long terme, pour assurer le renforcement des services communautaires. Et nous avons lancé un examen majeur de notre système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Depuis que nous avons commencé nos travaux de réorganisation, nous avons consacré beaucoup de temps à obtenir des commentaires sur notre plan, à valider certaines des mesures que nous avons prises et à demander au personnel de première ligne – soit les personnes ayant une déficience intellectuelle, leurs familles et les fournisseurs de services – leurs idées sur l'orientation que nous devons prendre.

Mon adjoint parlementaire responsable des questions touchant les personnes handicapées, M. Ernie Parsons, a consacré la majeure partie de l'année dernière à discuter avec les familles de personnes ayant une déficience intellectuelle pour se renseigner sur les changements qui s'imposent au sein du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, en Ontario, et pour mieux comprendre les défis auxquels les familles sont confrontées chaque jour.

Le rapport de M. Parsons reflète ses discussions avec des centaines de personnes de toute la province qui s'intéressent aux services offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous espérons qu'il s'agira d'un outil utile qui nous permettra de façonner l'avenir des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario, un avenir qui est axé sur l'atteinte de résultats optimaux pour les Ontariennes et les Ontariens ayant une déficience intellectuelle.

Nous vous tiendrons au courant de nos progrès au plan de la réorganisation et nous espérons que vous participerez aux consultations publiques que nous organiserons au printemps sur le plan de réorganisation gouvernemental.

Je vous remercie de votre engagement constant envers les personnes ayant une déficience intellectuelle, en Ontario.

La ministre des Services sociaux et communautaires,

Sandra Pupatello